

1.0 CONCEPT DU PLAN

1.1 MISSION

Le Plan municipal vise à aider à créer la meilleure communauté possible dans laquelle les citoyens et les citoyennes de Fredericton peuvent vivre, travailler, élever leurs familles et se divertir. Il procure une orientation à la communauté pour veiller à la création d'un milieu physique de haute qualité de sorte que les citoyens et les citoyennes puissent exercer leurs activités sociales et économiques d'une manière plus durable.

1.2 UNE VISION DE L'AVENIR DE FREDERICTON

Le Plan municipal de la capitale de la province doit examiner la question suivante :
« Qu'est-ce que les citoyens et les citoyennes de Fredericton veulent que leur ville soit et que veulent-ils qu'elle devienne? »

Les citoyens et les citoyennes de Fredericton apprécient la beauté physique de la ville, l'échelle de son aménagement, sa qualité de vie et la stabilité de son économie. Tel qu'il se présente, l'un des défis de l'avenir consistera à gérer sagement les ressources actuelles de la ville. Du même coup, les occasions sont offertes d'améliorer davantage la ville et de veiller à ce que sa croissance et son développement soient bien planifiés.

L'énoncé de vision qui suit établit des normes qu'il sera stimulant d'instaurer. Il n'en fournit pas moins un point de repère positif pour organiser les buts, les objectifs, les politiques et les propositions du Plan d'une manière qui permettra à la ville d'envisager résolument l'avenir.

Dans l'avenir, Fredericton continuera d'être une ville dynamique, prospère et intelligente. Cet objectif sera accompli d'une manière vraiment durable puisque la croissance et l'aménagement seront équilibrés par une attitude de respect à l'égard du milieu naturel et de ses ressources.

La ville continuera d'être le centre de l'industrie du savoir de la province. Elle assumera fièrement son rôle de capitale du Nouveau-Brunswick et de centre des études supérieures dans la province. Ce sera une ville florissante, une ville où les gens peuvent se trouver un emploi et une ville qui offre à ses citoyens et à ses citoyennes une haute qualité de vie.

Fredericton sera une ville où il est agréable de vivre et dont l'ambiance est celle d'une petite ville. Ce caractère continuera de représenter l'une de ses qualités les plus chères. La croissance et l'aménagement se seront réalisés à une échelle humaine et d'une manière compatible avec son riche patrimoine et la valeur de ses attributs naturels. Le point d'intérêt principal de la ville sera le centre-ville, le cœur de l'activité commerciale, gouvernementale, sociale et culturelle.

Le futur taux de croissance démographique sera moyen. L'économie trépidante de la ville et sa qualité de vie supérieure continueront de faire de Fredericton la destination de choix au Nouveau-Brunswick des nouveaux résidents venus d'ailleurs dans la province, au Canada et dans le monde. De plus, la population continuera de vieillir alors que la génération du baby-boom progressera dans le cycle de la vie, touchant la composition des ménages et la demande de logements. Il convient d'ajouter que la prestation des services et la création de possibilités de loisirs devront satisfaire l'évolution des besoins des résidents de la ville.

La caractéristique physique dominante de Fredericton continuera d'être le fleuve Saint-Jean. Traversant la ville, il sera bordé sur ses deux rives d'espaces verts, offrant ainsi des points de vue pittoresques et une accessibilité à l'eau. Des installations publiques et privées beaucoup plus nombreuses seront aménagées dans des secteurs minutieusement choisis et planifiés de la zone riveraine de façon à tirer avantage de cette ressource naturelle précieuse.

Les plus vieux secteurs résidentiels de Fredericton continueront de conserver leur charme exquis. Des secteurs désignés du patrimoine mettront en valeur le passé de la ville et serviront de point d'intérêt pour une grande partie de son attrait touristique. Fredericton demeurera également la capitale culturelle du Nouveau-Brunswick, offrant aux résidents et aux visiteurs des occasions de participer à sa vie artistique.

Les quartiers centraux de la ville continueront de comprendre surtout des logements à faible densité, mais de haute qualité. Parallèlement, des logements de densité moyenne et élevée seront construits dans des endroits ayant fait l'objet d'une planification attentive à distance de marche du centre-ville et où la perturbation dans les secteurs résidentiels à plus faible densité pourra être réduite au minimum.

S'agissant maintenant des nouveaux secteurs de la ville, des rues seront construites et les rues actuelles seront améliorées pour faciliter un bon accès à toutes les parties de la ville. Les nouveaux aménagements seront minutieusement implantés et logiquement intégrés les uns aux autres. Le processus de conception du plan directeur de la ville visera à assurer que les environnements humains et naturels de celle-ci coexisteront harmonieusement. Les rues locales seront conçues pour garantir la circulation sûre et efficace des véhicules, des piétons et des cyclistes et pourvoir aux besoins du transport en commun. Les parcs et les installations communautaires se trouveront implantés dans un emplacement central tout en étant visibles et entièrement accessibles aux populations auxquelles ils sont destinés.

Fredericton constituera pour l'ouest du Nouveau-Brunswick le centre principal de la vente au détail. Les secteurs commerciaux de la ville seront bien délimités et dynamiques. Le centre-ville continuera d'être un milieu culturellement riche, c'est-à-dire un lieu axé sur les gens et doté d'un secteur de la vente au détail en plein essor, de restaurants florissants et d'une vie nocturne trépidante, dans lequel réside une population de plus en plus grande. Les perspectives de rues seront plaisantes du point de vue esthétique et attrayantes pour les piétons. Les places publiques et les lieux de rassemblement serviront aux plaisirs qu'offrent les activités extérieures estivales et hivernales.

La rue Main formera le secteur commercial le plus fréquenté du côté nord. Les améliorations apportées au réseau de la circulation et aux perspectives de rues, combinées aux édifications intercalaires, aux transformations et au réaménagement continus, produiront un centre d'activité commerciale attrayant et fonctionnel. De plus, une croissance commerciale remarquable dans le secteur du centre commercial Brookside, le long de la rue St. Mary's et à l'embranchement Two Nations Crossing, ainsi qu'à divers carrefours commerciaux secondaires fournira à la population grandissante du côté nord une plus grande commodité de magasinage et de possibilités d'emploi.

Le réseau de parcs d'affaires Runway est le secteur commercial du haut de la ville. Il continuera d'être le secteur commercial et des affaires le plus complet de l'ouest du Nouveau-Brunswick avec ses centres commerciaux régionaux, sa

large variété de services commerciaux et ses usages industriels. Les terrains sis dans le réseau de parcs d'affaires Runway seront entièrement viabilisés et paysagés de façon à les rendre plus attrayants.

Le développement industriel à Fredericton sera propre et écologique. Les industries autrefois établies dans le centre-ville continueront de se réimplanter dans des endroits plus convenables en périphérie, à l'écart des secteurs résidentiels.

Le maintien d'un environnement sain et de qualité constituera une priorité de la ville. Les zones écosensibles seront protégées et d'abondants espaces ouverts et à usage récréatif seront aménagés. De nombreux espaces ouverts linéaires qui ont créé des ceintures vertes fonctionnelles partout dans la ville relieront les secteurs récréatifs principaux.

Les initiatives de la ville en matière de transport axeront davantage leur attention sur les installations destinées au transport en commun, les pistes cyclables et les accès piétonniers. Les installations matérielles se rapportant à ces modes de transport écologiques seront intégrées à la croissance permanente du réseau routier de la ville. L'aéroport du Grand Fredericton continuera de constituer un élément vital dans l'infrastructure de transport de la ville et dans son développement économique.

Ainsi, Fredericton sera une ville progressiste et moderne, une ville au charme et au caractère uniques, une ville pour les gens.

1.3 BUTS VISÉS PAR LA STRATÉGIE DE CROISSANCE

CADRE NATIONAL

Une ville intelligente

1. Renforcer la position de Fredericton en tant que centre de choix, à l'échelle nationale, de l'industrie du savoir, dont les sciences de la vie, le génie-conseil et la technologie de l'information.

La recherche et le développement

2. Encourager l'expansion de centres de recherche nationaux à Fredericton.

CADRE PROVINCIAL

Le centre de l'activité gouvernementale et des études supérieures

3. Dynamiser le rôle et l'image de la ville comme capitale provinciale et centre principal des études supérieures au Nouveau-Brunswick.

Le chef de file économique

4. Valoriser la position de Fredericton comme chef de file économique et centre important du commerce, de l'industrie, de la technologie, du secteur des services et du tourisme au Canada atlantique.

Le centre culturel

5. Exploiter les ressources patrimoniales et culturelles de Fredericton de façon à faire ressortir toute la mesure de son rôle de capitale provinciale et de centre culturel le plus influent de la province.

CADRE RÉGIONAL

La ville comme centre moteur

6. Dynamiser le rôle de Fredericton comme centre moteur de l'activité économique, sociale, récréative et culturelle pour l'ouest du Nouveau-Brunswick.

Une plus forte croissance démographique dans la ville

7. Attirer dans la ville un pourcentage plus élevé des gens qui viennent s'établir dans la région.

Un modèle régional avantageux en matière de développement

8. Réaliser un modèle régional de développement qui est écologiquement sain, économiquement efficace et logiquement intégré à la ville tout en étant avantageux pour elle.

CADRE MUNICIPAL – VOLET PHYSIQUE

La protection du milieu naturel

9. Protéger et rehausser l'intégrité du milieu naturel.

L'équilibre entre les anciens et les nouveaux aménagements

10. Favoriser une croissance renouvelée et de nouveaux aménagements dans la ville tout en complétant et en valorisant, au besoin, son caractère physique actuel.

Un aménagement ordonné

11. Veiller à ce que les projets d'aménagement et de réaménagement physiques soient efficaces, logiquement préparés et bien intégrés aux aménagements actuels et futurs.

L'accent sur le centre-ville

12. Reconnaître que le centre-ville constitue dans la ville le centre principal de l'activité commerciale, gouvernementale, sociale et culturelle tout en prévoyant la création de carrefours propres à l'activité économique et communautaire à divers endroits dans la ville.

Une quantité suffisante de terrains

13. Encourager et prévoir une quantité suffisante de terrains pour toutes les utilisations des sols qui s'avéreront nécessaires au cours de la période de planification.

Un milieu de vie de haute qualité

14. Favoriser un milieu de vie de qualité en se conformant à des normes élevées en matière d'urbanisme et de design urbain tout en prévoyant et en maintenant la stabilité des quartiers résidentiels.

Une composition d'habitations

15. Instaurer une composition d'habitations résidentielles qui traduit la diversité des besoins, des niveaux de revenus et des choix de styles de vie de la communauté.

Des services municipaux suffisants

16. Fournir des services municipaux suffisants et des services publics connexes afin de soutenir l'aménagement actuel tout en facilitant l'aménagement futur.

Les systèmes de transport

17. Mettre en place des systèmes de transport sécuritaires, efficaces et intégrés.

CADRE MUNICIPAL – VOLET ÉCONOMIQUE

La diversification

18. Favoriser la croissance durable de la ville par la diversification continue de son économie.

La gestion budgétaire

19. Affecter les ressources fiscales de la ville de sorte à réaliser les buts énoncés dans le Plan municipal.

CADRE MUNICIPAL – VOLET SOCIAL

La qualité de vie

20. Créer un milieu de vie favorable à l'instauration d'une bonne qualité de vie pour la population de Fredericton.

Les services communautaires

21. Maintenir et encourager la prestation des services communautaires de haute qualité.

Les services récréatifs

22. Fournir à la population de Fredericton des services récréatifs de qualité et diverses formes d'activités récréatives.